

**COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX**

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du jeudi 15 février 2024 à 19h30**

Sous la présidence de madame Gaëlle MOREAU, maire

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Etaient présents** : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline – GRANET Alice - MOUTIER Gérard - HERMITTE Jean-Pierre - KIRKYACHARIAN Luc – SEMIOND Philippe -BARONNAT Bernard - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry – ADISSON Frank – VIESSANT Céline - MOUGIN Rémi - GIRAUD Matthieu – MOSSO Véronique – VERNET Laurent

**Absents (Excusés)** : ALDEBERT Gérard

**Procurations** : PRAT Chrystelle à GIRAUD Matthieu – JEANNE Virginie à GRANET Alice

**Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire de séance.**

**Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 19h30**

**Approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2024**

Madame le Maire soumet à l'approbation du conseil le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2024

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité**

Madame Le Maire informe le Conseil des décisions prises, dans le cadre des délégations consenties par la délibération n°3 du 14 octobre 2022, elle a décidé d'attribuer les marchés publics suivants :

DATE	TYPE DE MARCHÉ	SERVICE	OBJET DU MARCHÉ	NOM DE L'ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
19/01/2024	Marché de services	Commune	Réparation d'un véhicule des services techniques communaux	GAGU BUGATTA	355,61 €
16/01/2024	Marché de fournitures	Régie remontées mécaniques	Signalétique piste domaine skiable	APPRO MOUNTAIN	1 909,41 €
19/01/2024	Marché de fournitures	Régie remontées mécaniques	Barettes pour chenilles de dameuses	KAGGBOHRER	5 956,65 €
21/01/2024	Marché de fournitures	Régie remontées mécaniques	Vern de fraise pour dameuse PB600 std	KAGGBOHRER	1 251,25 €
22/01/2024	Marché de fournitures	Régie remontées mécaniques	Tuyau d'aspiration d'air et accessoire dameuse Prinoth EVEREST	PRINOTH	911,20 €
22/01/2024	Marché de fournitures	Régie remontées mécaniques	Camera AXIO + injecteur POE TGF Preron	VISION ENVIRONNEMENT	1 105,00 €
22/01/2024	Marché de fournitures	Régie remontées mécaniques	DVA Baryvox Mammuth Service des Pistes	KING'O GHOP Valloise	1 300,00 €
25/01/2024	Marché de fournitures	Régie remontées mécaniques	Fourniture de GNR pour les engins de damage	CHARVET	4 460,00 €
25/01/2024	Marché de fournitures	Régie remontées mécaniques	Fourniture variateur pour pompage Gyr (neige de culture)	LM PROCEED	2 549,57 €
25/01/2024	Marché de fournitures	Régie remontées mécaniques	Fourniture pièces détachées ennelgeurs GMI	GMI Snowmakers	183,51 €
31/01/2024	Marché de fournitures	Régie remontées mécaniques	Fourniture une plancha domaine skiable	AMH	369,50 €
31/01/2024	Marché de fournitures	Régie remontées mécaniques	Fourniture d'une pompe de relevage	F3C	6 519,00 €
31/01/2024	Marché de fournitures	Régie remontées mécaniques	Fourniture de bureau	BRUNEAU	288,28 €
01/02/2024	Marché de fournitures	Régie remontées mécaniques	Abonnement Montagne Leaders	Groupe COMPRA	96,96 €
01/02/2024	Marché de fournitures	Régie remontées mécaniques	Stores pour guichet caisses RM	Loisirs Equipements	343,00 €
02/02/2024	Marché de services	Commune	Echéances annuelle antivirus / sauvegarde cloud données comptables / extension garantie serveur mairie	GARL ADD TECHNIC	1 176,60 €
04/02/2024	Marché de fournitures	Régie remontées mécaniques	Fourniture pièces pour PB600	KAGGBOHRER	35,29 €
04/02/2024	Marché de fournitures	Régie remontées mécaniques	Fourniture pièces pour motoneige	M TECH RACING	233,33 €
05/02/2024	Marché de fournitures	Régie remontées mécaniques	Fourniture pièces pour PB600	KAGGBOHRER	121,00 €
07/02/2024	Marché de fournitures	Régie remontées mécaniques	Fourniture capteur TGF Crête	IFM	168,60 €
08/02/2024	Marché de services	Régie remontées mécaniques	Location motoneige un mois	RV Motoculture	1 400,00 €
05/02/2024	Marché de services	Régie remontées mécaniques	Contrôle trienal pinces TGF Crête	TRAME	3 920,00 €
05/02/2024	Marché de services	Régie remontées mécaniques	Contrôle câble TGF Crête	ICC Inspection Câbles Conzels	560,00 €
05/02/2024	Marché de services	Régie remontées mécaniques	Inspections annuelles TGF Preron et Crête	ICC Inspection Câbles Conzels	1 802,00 €
06/02/2024	Marché de fournitures	Régie remontées mécaniques	Fournitures panneaux pistes et télésiège	DOC-INNOV	312,44 €
11/02/2024	Marché de fournitures	Régie remontées mécaniques	Fourniture pièces pour PB600	KAGGBOHRER	1 503,46 €
13/02/2024	Marché de services	Commune	Diagnostic / mise en service alarme anti-intrusion de la mairie	SIEMENS	392,00 €

**Madame VIessant Céline présente la délibération n°1**

**OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs du budget principal M 57, du budget annexe service de l'eau (M 49), du budget annexe de la régie des remontées mécaniques (M 43), du budget annexe camping et piscine du Freyssinet (M 4) et du budget annexe camping d'Ailefroide (M 4) pour l'exercice 2023, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés

des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par une voix contre (Bernard BARRONAT) et dix-sept voix pour**

➤ **Déclare** que les comptes de gestion relatifs au budget principal M 57, au budget annexe service de l'eau (M 49), au budget annexe de la régie des remontées mécaniques (M43), au budget annexe camping et piscine du Freyssinet (M 4) et au budget annexe camping d'Ailefroide (M 4) dressés pour l'exercice 2023 par le comptable public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

*Bernard BARONNAT dit qu'on demande d'approuver le budget 2023, tout en ayant engagé des dépenses « confidentielles », comment expliquer l'engagement de dépenses confidentielles et ensuite valider les comptes*

*Gaëlle MOREAU répond que les comptes 203 sont le résultat de toutes les délibérations et de ce qui a été voté*

*Maryline FISCHER dit que ces comptes sont validés par le trésorier*

*Céline VIESSANT précise que c'est la comparaison entre les comptes de la commune et ceux du trésorier*

*Bernard BARONNAT dit que, donc à part le trésorier et quelques initiés qui sont au courant des comptes, on nous demande de valider*

*Gaëlle MOREAU répond « tu as suivi le budget de l'année dernière, il n'y a rien de plus que ce qui a été voté par l'ensemble des conseillers »*

*Bernard BARONNAT dit que, puisqu'il s'agit d'un accord de confidentialité, 17 élus ne sont pas au courant de cette dépense... comment peut-on valider les comptes*

*Maryline FISCHER dit qu'il y a un arrêté ministériel qui indique la procédure à suivre, c'est donc ce qui a été appliqué lors de la rupture conventionnelle, et que, « tu auras la confirmation par les services de la préfecture, puisque tu les as interpellés »*

*Rémi MOUGIN rajoute que « l'on est 16 à faire confiance au maire pour cette affaire », Luc avait expliqué, que les règles de calcul de la rupture conventionnelle avaient été strictement appliquées*

*Bernard BARONNAT dit qu'on devait lui communiquer l'information*

*Gaëlle MOREAU répond que oui, mais qu'elle a eu, entre-temps une confirmation des textes, par l'avocat concernant la confidentialité de l'accord*

*Maryline FISCHER précise que les textes législatifs le confirment*

**Madame VIESSANT Céline présente la délibération n°2**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL (COMPTABILITE M 57)**

**Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, madame le maire quitte la salle et ne prend pas part aux discussions et au vote.**

Le Conseil Municipal constate que l'exécution du budget principal (comptabilité M 57) telle qu'elle ressort du Compte Administratif 2023 présenté par l'ordonnateur madame Gaëlle MOREAU, fait apparaître les résultats de clôture suivants, conformes aux résultats du compte de gestion.

CA 2023 BUDGET PRINCIPAL (M 57)						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	2 591 830,30	3 089 247,53	745 066,53	815 567,96	3 336 896,83	3 904 815,49
Résultats de l'exercice 2023		497 417,23		70 501,43		567 918,66
Résultat reporté n-1		123 098,38		201 290,09		324 388,47
<b>TOTAUX</b>	<b>2 591 830,30</b>	<b>3 212 345,91</b>	<b>745 066,53</b>	<b>1 016 858,05</b>	<b>3 336 896,83</b>	<b>4 229 203,96</b>
<b>Résultats de clôture 2023</b>		<b>620 515,61</b>		<b>271 791,52</b>		<b>892 307,13</b>
Restes à réaliser			1 099 301,51	393 487,61	1 099 301,51	393 487,61
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>2 591 830,30</b>	<b>3 212 345,91</b>	<b>1 844 368,04</b>	<b>1 410 345,66</b>	<b>4 436 198,34</b>	<b>4 622 691,57</b>
<b>RESULTATS CUMULÉS</b>		<b>620 515,61</b>	<b>-434 022,38</b>			<b>186 493,23</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **Prend acte** de la présentation faite par l'ordonnateur du compte administratif 2023 pour le budget principal (comptabilité M 57) ;
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser présentés dans ce compte administratif ;
- **Approuve et arrête** les résultats définitifs tels que retracés dans le compte administratif 2023 du budget principal (comptabilité M 57).
- 

*Luc KIRKYACHARIAN dit qu'il a une question un peu « générale », sur le poste « reste à réaliser » il est important est-ce toujours le cas ?*

*Rémi MOUGIN répond qu'il s'agit de dépenses d'investissements, non encore réalisées, et que c'est donc un indicateur qui permet de voir qu'on a du mal à réaliser concrètement les projets alors qu'on a l'argent, il y a plusieurs facteurs à cela, les procédures de marchés complexes et aussi l'organisation qui manque d'ingénierie pour le faire rapidement, il faudrait plus de temps pour préparer ces dossiers très techniques et que peut-être qu'il faudra réfléchir à une action plus optimale, peut-être en recrutant ?*

*Céline VIESSANT dit que la pratique montre que pour les projets, on a l'ambition de les mener à bout, mais qu'ils sont ralentis par des procédures complexes*

*Laurent VERNET dit que cela peut avoir une incidence sur le cout final, et qu'à terme il faudrait être moins ambitieux et faire les choses dès qu'on sait que c'est possible*

*Luc KIRKYACHARIAN répond oui, pour revenir sur les délais de procédures, c'est effectivement long et compliqué et que ce n'est pas forcément de notre fait, on le voit sur le foncier...*

*Rémi MOUGIN précise que l'Etat sera de plus en plus vigilant sur les orientations budgétaires afin que celles-ci soient plus réalistes*

**Monsieur MOUGIN Rémi présente la délibération n°3**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU (COMPTABILITE M 49)**

***Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, madame le maire quitte la salle et ne prend pas part aux discussions et au vote.***

Le Conseil Municipal constate que l'exécution du budget annexe service de l'eau (comptabilité M 49) telle qu'elle ressort du Compte Administratif 2023 présenté par l'ordonnateur madame Gaëlle MOREAU, fait apparaître les résultats de clôture suivants, conformes aux résultats du compte de gestion.

CA 2023 BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU (M 49)						
LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	385 818,33	306 286,35	53 428,27	129 044,89	439 246,60	435 331,24
Résultats de l'exercice 2023		-79 531,98		75 616,62		-3 915,36
Résultat reporté n-1		108 492,71		834 520,89		943 013,60
<b>TOTAUX</b>	<b>385 818,33</b>	<b>414 779,06</b>	<b>53 428,27</b>	<b>963 565,78</b>	<b>439 246,60</b>	<b>1 378 344,84</b>
<b>Résultats de clôture 2023</b>		<b>28 960,73</b>		<b>910 137,51</b>		<b>939 098,24</b>
Restes à réaliser			938 254,46		938 254,46	0,00
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>385 818,33</b>	<b>414 779,06</b>	<b>991 682,73</b>	<b>963 565,78</b>	<b>1 377 501,06</b>	<b>1 378 344,84</b>
<b>RESULTATS CUMULÉS</b>		<b>28 960,73</b>		<b>-28 116,95</b>		<b>843,78</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **Prend acte** de la présentation faite par l'ordonnateur du compte administratif 2023 pour le budget annexe service de l'eau (comptabilité M 49) ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser présentés dans ce compte administratif ;
- **Approuve et arrête** les résultats définitifs tels que retracés dans le compte administratif 2023 du budget annexe service de l'eau (comptabilité M 49).

**Madame VIESSANT Céline présente la délibération n°4**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES REMONTEES MECANIQUES (COMPTABILITE M 43)**

*Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, madame le maire quitte la salle et ne prend pas part aux discussions et au vote.*

Le Conseil Municipal constate que l'exécution du budget annexe de la régie des remontées mécaniques (comptabilité M 43) telle qu'elle ressort du Compte Administratif 2023 présenté par l'ordonnateur madame Gaëlle MOREAU, fait apparaître les résultats de clôture suivants, conformes aux résultats du compte de gestion.

CA 2023 BUDGET ANNEXE REGIE DES REMONTEES MECANIQUES (M 43)						
LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	6 339 217,98	6 377 758,46	13 272 956,10	13 332 984,27	19 612 174,08	19 710 742,73
Résultats de l'exercice 2023		38 540,48		60 028,17		98 568,65
Résultat reporté n-1		42 937,85		537 665,38		580 603,23
<b>TOTAUX</b>	<b>6 339 217,98</b>	<b>6 420 696,31</b>	<b>13 272 956,10</b>	<b>13 870 649,65</b>	<b>19 612 174,08</b>	<b>20 291 345,96</b>
<b>Résultats de clôture 2023</b>		<b>81 478,33</b>		<b>597 693,55</b>		<b>679 171,88</b>
Restes à réaliser			605 678,92	85 817,18	605 678,92	85 817,18
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>6 339 217,98</b>	<b>6 420 696,31</b>	<b>13 878 635,02</b>	<b>13 956 466,83</b>	<b>20 217 853,00</b>	<b>20 377 163,14</b>
<b>RESULTATS CUMULÉS</b>		<b>81 478,33</b>		<b>77 831,81</b>		<b>159 310,14</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **Prend acte** de la présentation faite par l'ordonnateur du compte administratif 2023 pour le budget annexe de la régie des remontées mécaniques (comptabilité M 43) ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser présentés dans ce compte administratif ;
- **Approuve et arrête** les résultats définitifs tels que retracés dans le compte administratif 2023 du budget annexe de la régie des remontées mécaniques (comptabilité M 43).

*Frank ADISSON* c'est une remarque très administrative et comptable, cela donne un résultat positif, alors qu'il n'est positif qu'après les dotations pour couvrir le déficit

*Rémi MOUGIN* précise que la situation est un peu meilleure que prévue, avec des recettes qui se sont bien tenues, et remarque que les dépenses d'électricité, sont bien en-dessous des prévisions, que sur le budget principal on voit bien l'effet amortisseur, alors que sur le budget annexe, on est bien au-dessus de la prévision budgétaire et qu'il n'y a pas les dépenses de décembre...c'est inquiétant, soit le SYME05 s'est trompé, soit on a beaucoup consommé, soit l'amortisseur n'a pas joué pourtant il semblait que la régie était éligible à l'amortisseur, il faut creuser cette question pour ne pas se trouver dans la même situation en 2024

*Bernard BARONNAT* demande si on va payer des impôts puisqu'on a un résultat positif

*Céline VIESSANT* répond qu'à la suite de la rencontre avec le service des finances publiques, pour 2021 et 2022, nous n'avons pas d'impôts à payer et que la subvention d'équilibre ne rentrait pas dans le calcul des impôts donc pour 2023, ça devrait être pareil

**Monsieur MOUGIN Rémi présente la délibération n°5**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING ET DE LA PISCINE DU FREYSSINET (COMPTABILITE M 4)**

**Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, madame le maire quitte la salle et ne prend pas part aux discussions et au vote.**

Le Conseil Municipal constate que l'exécution du budget annexe du camping et de la piscine du Freyssinet (comptabilité M 4) telle qu'elle ressort du Comptes Administratif 2023 présenté par l'ordonnateur madame Gaëlle MOREAU, fait apparaître les résultats de clôture suivants, conformes aux résultats du compte de gestion.

CA 2023 BUDGET ANNEXE CAMPING ET PISCINE DU FREYSSINET (M 4)						
LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	76 759,91	78 300,99	19 735,90	12 588,40	96 495,81	90 889,39
Résultats de l'exercice 2023		1 541,08		-7 147,50		-5 606,42
Résultat reporté n-1				40 277,19		40 277,19
TOTAUX	76 759,91	78 300,99	19 735,90	52 865,59	96 495,81	131 166,58
Résultats de clôture 2023		1 541,08		33 129,69		34 670,77
Restes à réaliser			23 452,96		23 452,96	0,00
TOTAUX CUMULÉS	76 759,91	78 300,99	43 188,86	52 865,59	119 948,77	131 166,58
RESULTATS CUMULÉS		1 541,08		9 676,73		11 217,81

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **Prend acte** de la présentation faite par l'ordonnateur du compte administratif 2023 pour le budget annexe du camping et de la piscine du Freyssinet (comptabilité M 4) ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser présentés dans ce compte administratif ;
- **Approuve et arrête** les résultats définitifs tels que retracés dans le compte administratif 2023 du budget annexe du camping et de la piscine du Freyssinet (comptabilité M 4).
- 

*Frank ADISSON* dit qu'à priori, le minimum pour redémarrer les travaux pour la piscine s'élèverait à 45K€, faudra-t-il une subvention du budget principal ?

*Rémi MOUGIN* dit qu'on a un excédent de 33K€, à priori on est bon pour les financer

**Monsieur MOUGIN Rémi présente la délibération n°6**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING D'AILEFROIDE (COMPTABILITE M 4)**

**Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, madame le maire quitte la salle et ne prend pas part aux discussions et au vote.**

Le Conseil Municipal constate que l'exécution du budget annexe du camping d'Ailefroide (comptabilité M 4) telle qu'elle ressort du Compte Administratif 2023 présenté par l'ordonnateur madame Gaëlle MOREAU, fait apparaître les résultats de clôture suivants, conformes aux résultats du compte de gestion.

CA 2023 BUDGET ANNEXE CAMPING D'AILEFROIDE (M 4)						
LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	97 265,13	108 385,88	44 887,01	231 964,12	142 152,14	340 350,00
<b>Résultats de l'exercice 2023</b>		<b>11 120,75</b>		<b>187 077,11</b>		<b>198 197,86</b>
Résultat reporté n-1				24 696,04		24 696,04
<b>TOTAUX</b>	<b>97 265,13</b>	<b>108 385,88</b>	<b>44 887,01</b>	<b>256 660,16</b>	<b>142 152,14</b>	<b>365 046,04</b>
<b>Résultats de clôture 2023</b>		<b>11 120,75</b>		<b>211 773,15</b>		<b>222 893,90</b>
Restes à réaliser			221 206,96		221 206,96	0,00
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>97 265,13</b>	<b>108 385,88</b>	<b>266 093,97</b>	<b>256 660,16</b>	<b>363 359,10</b>	<b>365 046,04</b>
<b>RESULTATS CUMULÉS</b>		<b>11 120,75</b>	<b>-9 433,81</b>			<b>1 686,94</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **Prend acte** de la présentation faite par l'ordonnateur du compte administratif 2023 pour le budget annexe du camping d'Ailefroide (comptabilité M 4) ;
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser présentés dans ce compte administratif ;
- **Approuve et arrête** les résultats définitifs tels que retracés dans le compte administratif 2023 du budget annexe du camping d'Ailefroide (comptabilité M 4).

**Monsieur MOUGIN Rémi présente la délibération n°7**

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT OU D'EXPLOITATION 2023 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

Après l'approbation des Comptes Administratifs du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2023, madame le Maire propose au Conseil d'affecter les résultats des sections de fonctionnement et d'exploitation comme suit :

- **Le résultat de fonctionnement du budget principal (M 57) d'un montant de 620 515.61 €** est affecté pour partie en section d'investissement du budget primitif 2024 au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » à hauteur de 600 000 €, et est reporté pour partie en section de fonctionnement du budget primitif 2024 à l'article R 002 « excédent d'exploitation reporté » à hauteur de 20 515.61 € ;
- **Le résultat d'exploitation du Budget annexe du service de l'eau (M 49) d'un montant de 28 960.73 €** est affecté en totalité en section d'investissement du budget primitif 2024, au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- **Le résultat d'exploitation du Budget annexe de la régie des remontées mécaniques (M 43) d'un montant de 81 478.33 €** est affecté en totalité en section d'exploitation du budget primitif 2024 à l'article R 002 « excédent d'exploitation reporté » ;
- **Le résultat d'exploitation du Budget annexe camping et de la piscine du Freyssinet (M 4) d'un montant de 1 541.08 €** est affecté en totalité en section d'exploitation du budget primitif 2024 à l'article R 002 « excédent d'exploitation reporté » ;
- **Le résultat d'exploitation du Budget annexe du camping d'Ailefroide (M 4) d'un montant de 11 120.75 €,** est affecté en totalité en section d'investissement du budget primitif 2024, au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **Approuve** les affectations des résultats des sections de fonctionnement et d'exploitation du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2023, telles qu'exposées ci-dessus.
- **Charge** madame le maire de faire procéder aux écritures budgétaires et comptables nécessaires à l'affectation de ces résultats, conformément à la présente délibération.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'URGENCE A LA SUITE DES CRUES DES 19 ET 20 OCTOBRE 2023**

Madame le maire rappelle que la tempête Aline des 19 et 20 octobre 2023 a occasionné une crue importante du torrent de l'Onde, et dans une moindre mesure du torrent du Gyr.

Ces crues ont notamment provoqué des érosions de berges importantes, une destruction partielle du chemin rural situé en rive droite constituant un accès au captage d'eau potable de Malezatte ainsi qu'une partie des pistes de ski de fond, une rupture de la conduite d'amenée d'eau du captage de Beassac ainsi qu'une fragilisation en plusieurs endroits des berges bordant la route d'Entre-les-Aygues, sous laquelle se trouve la conduite d'amenée d'eau du captage de Beassac.

Madame le maire rappelle qu'avec l'accord du service de la DDT/SEEF/PE et de l'Office Français de la Biodiversité, une intervention de première urgence a été réalisée par deux entreprises réquisitionnées, entre le 23 octobre et le 15 novembre 2023, dans les secteurs présentant les risques les plus critiques pour la sécurité des biens et des personnes.

Ces travaux n'ont donc porté que sur les interventions urgentes et indispensables, et non pas sur la totalité des travaux de réparation de la totalité des dégâts consécutifs à ces crues.

Madame le maire rappelle qu'à ce titre et par délibération n°4 en date du 8 décembre 2023, le conseil a sollicité le soutien financier du Département des Hautes-Alpes pour la réalisation des travaux de première urgence qui se sont élevés à 71 127.00 € HT.

Madame le maire rappelle que dans le même temps, la commune missionné le bureau d'études HYDRETTUDES afin de réaliser une expertise post-crue, destinée à identifier l'ensemble des dégâts occasionnés par ces crues, à identifier les travaux de réparation ou de confortement à réaliser en les classant selon leur ordre de priorité (urgence en priorité 1 et confortement en priorité 2) et à estimer le coût de ceux-ci.

Madame le maire expose que les conclusions du rapport remis par HYDRETTUDES conduisent à une estimation des travaux à réaliser de priorité 1 (urgence) pour un montant de 2 529 127.68 € HT (3 034 953.21 € TTC).

Madame le maire propose donc au conseil de solliciter le soutien financier de l'Etat au titre de la « Dotation de solidarité aux collectivités victimes d'événements climatiques ou géologiques » (DSEC) à hauteur de 50% du montant prévisionnel hors taxes des travaux, et du Département des Hautes-Alpes au titre de l'enveloppe « Fonds de solidarité », à hauteur de 30 % du montant prévisionnel hors taxes des travaux, selon le plan de financement suivant :

Travaux d'urgence suite aux crues de l'Onde et du Gyr des 19 et 20 octobre 2023			
DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
Travaux d'urgence suite aux crues de l'Onde et du Gyr des 19 et 20 octobre 2023	2 529 127.68 €	Etat DSEC 50%	1 264 563.84 €
		Département des Hautes-Alpes Fonds de solidarité 2023 30 %	758 738.30 €
		Autofinancement commune de VALLOUISE- PELVOUX 20 %	505 825.54 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>2 529 127.68 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 529 127.68 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **Sollicite** une subvention de 1 264 563.84 € auprès de l'Etat au titre de la « Dotation de solidarité aux collectivités victimes d'événements climatiques ou géologiques » ;
- **Sollicite** une subvention de 758 738.30 € auprès du Département des Hautes-Alpes, au titre de l'enveloppe 2024 du dispositif « Fonds de solidarité » ;
- **Dit** que les dépenses relatives à ces travaux seront inscrites au BP 2024 du budget principal de la collectivité ;

**Frank ADISSON** demande : en termes de timing et de planning, quand prévoit-on les travaux ?

**Gaëlle MOREAU** répond que les travaux seront faits au printemps et que les devis sont déjà demandés

**Rémi MOUGIN** explique que sur l'articulation financière des travaux, le montant est effectivement énorme, on va mettre les travaux dans le budget et on n'aura pas les subventions, comment va-t-on faire ?

**Gaëlle MOREAU** répond qu'il faudra flécher les travaux d'urgence

**Gérard MOUTIER** précise qu'on arrive à environ 500K€ de travaux d'urgence

**Gaëlle MOREAU** dit qu'effectivement ça remet en question les projets et les travaux prévus

**Alice GRANET** demande si les premiers travaux ont été réglés aux entreprises ?

**Gaëlle MOREAU** répond que les subventions ont été validées donc il n'y a pas de problème, c'est en cours de paiement, le montant est de 70K€

## **Madame GRANET Alice présente la délibération n°9**

### **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR 2024, DE LA DSIL 2024, DU FONDS VERT ET DES DISPOSITIFS « NOS COMMUNES D'ABORD » ET « COHESION SOCIALE » POUR LA REHABILITATION-EXTENSION DE L'ECOLE DE VALLOUISE**

Madame le maire rappelle qu'à la suite de la fusion de Vallouise et Pelvoux la commune possède aujourd'hui deux écoles : l'école de Pelvoux, regroupant les enfants scolarisés en cycle 1 (maternelle), et l'école de Vallouise, regroupant les enfants scolarisés en cycles 2 et 3 (primaire).

L'enseignement est donc dispensé sur deux sites distants de plusieurs kilomètres, regroupés sous la forme d'un RPC (regroupement pédagogique communal).

Les bâtiments accueillant les deux écoles (fin 19<sup>ème</sup> pour l'école de Pelvoux et début 20<sup>ème</sup> pour l'école de Vallouise) ne sont plus adaptés aux standards actuels régissant les bâtiments à vocation pédagogique, notamment en termes de fonctionnement, de surface, de normes, et sont par ailleurs extrêmement énergivores. En outre, leur état général est assez dégradé.

Par ailleurs, l'éloignement des deux écoles génère des contraintes logistiques importantes, aussi bien pour les parents (notamment en cas de fratries), que pour la collectivité (organisation des transports scolaires, de la restauration scolaire, gestion du personnel, etc...).

Au vu de ce constat, la commune envisage depuis plusieurs années regrouper ces deux écoles sur un site unique.

Dans un premier temps la commune a fait réaliser, en 2018 et 2019, une étude de programmation architecturale portant sur la construction d'un nouveau bâtiment au sein d'une zone agricole proche du centre bourg de l'ancienne commune de Vallouise.

Cette localisation répondait à la situation centrale de ce site au sein de la vallée de la Vallouise, et au sein de la commune de Vallouise-Pelvoux.

Ce projet présente toutefois plusieurs inconvénients :

- Il nécessite la mobilisation d'environ un hectare et demi de terres agricoles aisément exploitables, chose relativement rare en zone de montagne, et au surplus actuellement exploitées ;
- Son emprise se situe sur des terrains n'appartenant pas à la commune ;
- Le règlement de la zone A du PLU n'autorise pas, en l'état, la construction de ce type d'infrastructure : la construction d'une nouvelle école sur le site envisagé suppose donc la mise en œuvre d'une déclaration d'utilité publique valant mise en comptabilité du PLU ;
- Par ailleurs ce projet s'inscrit en contradiction complète avec l'esprit de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « loi climat et résilience », s'agissant notamment des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols qu'elle fixe ;

La commune a donc diligenté au début de l'année 2023 une nouvelle étude de programmation architecturale, portant sur la réhabilitation-extension de l'actuelle école de Vallouise, seule solution alternative à la construction d'un nouveau bâtiment.

Cette étude conclut à la viabilité de cette alternative, qui apparaît à de nombreux points de vue plus vertueuse que celle portant sur la construction d'un bâtiment neuf.

Madame le Maire indique que le coût de ce projet, inscrit au Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021 – 2026 du Pays des Ecrins, est estimé à 3 935 137 € HT (4 722 165 € TTC), et que sa réalisation fera l'objet d'un marché de travaux prévoyant une clause d'insertion ainsi que le recours, le cas échéant, à des matériaux certifiés « Bois des Alpes ou équivalent ».

Madame le maire propose donc au conseil de solliciter le soutien financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2024, de la Dotation de soutien à l'investissement local 2024, du

fonds vert, de la région SUD-PACA au titre du dispositif « Nos communes d'abord » et du département des Hautes-Alpes au titre du dispositif « cohésion sociale », sur la base du plan de financement suivant :

Réhabilitation-extension de l'école de Vallouise			
DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
Travaux de réhabilitation-extension de l'école de Vallouise (Etudes diverses + maîtrise d'œuvre + travaux)	3 935 137.00 €	ETAT DETR 2024 25 %	983 784.00 €
		ETAT DSIL 2024 20 %	787 027.00 €
		ETAT Fonds Vert – AXE 1 20 %	787 027.00 €
		REGION SUD-PACA « Nos communes d'abord » 5 %	196 756.00 €
		DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES Cohésion sociale 10 %	393 513.00 €
		Autofinancement commune de VALLOUISE-PELVOUX 20%	787 030.00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>3 935 137.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 935 137.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par une abstention (SEMIOND Philippe) et dix-sept voix pour

- **Sollicite** une subvention de 25% du montant hors-taxes des travaux (15% + 10% clause d'insertion) auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2024, pour les travaux de réhabilitation-extension de l'école de Vallouise ;
- **Sollicite** une subvention de 20% du montant hors-taxes des travaux auprès de l'Etat, au titre de la DSIL 2024, pour les travaux de réhabilitation-extension de l'école de Vallouise ;
- **Sollicite** une subvention de 20% du montant hors-taxes des travaux auprès de l'Etat, au titre du Fonds Vert – axe 1 « rénovation énergétique des bâtiments publics locaux » pour les travaux de réhabilitation-extension de l'école de Vallouise ;
- **Sollicite** une subvention de 5% du montant hors-taxes des travaux auprès de la région SUD-PACA au titre du dispositif « Nos communes d'abord », pour les travaux de réhabilitation-extension de l'école de Vallouise ;
- **Sollicite** une subvention de 10% du montant hors-taxes des travaux auprès du Département des Hautes-Alpes, au titre du dispositif « Cohésion sociale », pour les travaux de réhabilitation-extension de l'école de Vallouise ;
- **Dit** que les dépenses relatives à ces travaux seront inscrites au BP 2024 de la commune de VALLOUISE-PELVOUX ;

**Laurent VERNET** demande si la commune va pouvoir financer les 20%

**Rémi MOUGIN** précise qu'il y a environ 500K€ de coté pour ce projet, donc on ne doit pas avoir de problème pour l'autofinancement

**Gaëlle MOREAU** informe qu'elle a une réunion en préfecture pour le financement du projet école, une réunion avec les partenaires financiers sera organisée prochainement pour être sûr d'avoir le maximum d'aides

**Rémi MOUGIN** rajoute que la commune a largement la capacité de recourir à l'emprunt

**Gaëlle MOREAU** dit que l'idée c'est de commencer les dossiers de demande de subvention pour obtenir le maximum

**Madame VIESSANT Céline présente la délibération n°10**

**OBJET : REGLEMENT ANTICIPE DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR L'EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPAL (M 57) ET BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES REMONTEES MECANIKES (M 43)**

Madame le Maire expose au Conseil que l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales dispose notamment que « *dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget et sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent* ».

Madame le Maire demande donc au Conseil de l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement pour l'exercice 2024, comme suit :

**Sur le budget principal de la commune (comptabilité M 57) :**

- Une dépense de 6 030.00 € HT (7 236.00 € TTC) relative à la fourniture et pose d'un bache et lavoir, à imputer sur l'article 2158 de l'opération 101 « *Aménagement et mobilier urbain* » ;
- Une dépense de 6 030.00 € HT (7 236.00 € TTC) relative à la fourniture et pose d'un bache et lavoir, à imputer sur l'article 2158 de l'opération 2101 « *Budget participatif* » ;

Soit un montant total de 12 060.00 € HT (14 472.00 € TTC) à imputer sur le budget primitif 2024 du budget principal de la commune.

**Sur le budget annexe de la régie des remontées mécaniques (comptabilité M 43) :**

- Une dépense de 1 375.00 € HT (1 650.00 € TTC) relative à l'acquisition de détecteurs de victimes d'avalanches (ARVA), à imputer sur l'article 2188 de l'opération 370 « *Acquisition de matériels divers* » ;

Soit un montant total de 1 375.00 € HT (1 650.00 € TTC) à imputer sur le budget primitif 2024 du budget annexe de la régie des remontées mécaniques.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **Autorise** madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement susvisées sur le budget principal de la commune (M 57) et sur le budget annexe de la régie des remontées mécaniques (M 43) ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif du budget principal de la commune et du budget annexe de la régie des remontées mécaniques pour l'exercice 2024, sur les articles et opérations concernés.

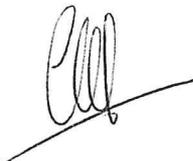
Questions diverses :

**Bernard BARONNAT** dit qu'au dernier conseil, les tableaux de bord des Remontées Mécaniques devaient être communiqués à tous les conseillers

**Gaëlle MOREAU** répond que ce sera fait, le nombre de passages a également été intégré.

**L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h20**

**Madame le Maire  
Gaëlle MOREAU**



**Le / La Secrétaire de Séance  
Maryline FISCHER**

